

## Fiche technique santé-sécurité

### Solution tampon neutre de formol à 10 %

#### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE, DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

##### 1.1 Identificateur du produit

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Appellation commerciale | Solution tampon neutre de formol à 10 %    |
| Numéro de produit       | 3800598 3800600 3800650 3800604EG 3800811C |
| Numéro de la FTSS       | 120-frc                                    |
| Date de la FTSS         | 22 août 2013                               |

##### 1.2 Utilisations possibles de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Utilisation du produit :     | Fixation des tissus         |
| Utilisations déconseillées : | Toutes autres utilisations. |

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange

|                         |                                 |                               |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Fabricant/préparateur : | Leica Biosystems Richmond, Inc. | Leica Biosystems Canada, Inc. |
|                         | 5205 Route 12                   | 83 Terracon Place             |
|                         | Richmond, IL 60071, USA         | Winnipeg, Manitoba R2J 4B3    |
|                         | 800-225-8867                    | 800-665-7425                  |

##### 1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

|  |   |
|--|---|
| Renseignements d'urgence en cas de déversement | 1-800-424-9300 (CHEMTREC)                                     |
|  | Appels internationaux : +1 703 527 3887 (appel à frais virés) |
| Autres renseignements sur le produit :         | 1-800-225-8867  |

#### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

###### Classification CLP/SGH (1272/2008) :

| Physique :  | Santé :   | Risques     |
|-------------|---|-------------|
| Sans risque | Lésions oculaires, Catégorie I Irritant pour la peau, Catégorie 2 Sensibilisant cutané, Catégorie 1 Cancérogénicité Catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 1) | Sans risque |

Classification UE (67/548/CEE) : Xn, Xi, R36/37/38, R43, R40, R20/21/22

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

DANGER! Contient du méthanol, du formaldéhyde



### Mentions de danger

|      |   |
|------|---|
| H315 | Cause une irritation cutanée.                   |
| H317 | Peut causer une réaction allergique cutanée.    |
| H318 | Cause des lésions oculaires graves.             |
| H350 | Peut entraîner l'apparition d'un cancer.        |
| H370 | Domageable pour le système nerveux et les yeux. |

### Conseils de prudence

|             |  |
|-------------|--|
| P201        | Obtenir des instructions particulières avant l'utilisation.  |
| P202        | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.   |
| P260        | Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les gouttelettes en suspension.  |
| P264        | Bien se laver après la manipulation.   |
| P310        | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer à grande eau et au savon.  |
| P333 + P313 | Si une irritation ou une éruption cutanée apparaît : Consulter un médecin ou obtenir un avis médical.  |
| P362        | Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.   |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition au produit (prouvée ou suspectée) : Obtenir un avis médical ou consulter un médecin.   |
| P405        | Entreposer sous clé.   |
| P501        | Mettre le contenant ou son contenu au rebut dans un site d'élimination des déchets autorisé conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. |

### 2.3 Autres risques : Aucun

## SECTION 3 : COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

| Nom chimique | Numéro CAS /<br>Numéro EINECS /<br>Numéro REACH<br>\$SAJAN\$ | %<br>(p/p) | ADR/RID<br>Classification<br>(67/548/CEE)                                    | Classification CLP/SGH<br>(1272/2008)  |
|--------------|--|------------|--|--|
| Formaldéhyde | 50-00-0<br>200-001-8   | <6         | T, Xn (Carcinogène,<br>Catégorie<br>3), C, Xi R40,<br>R23/24/25, R34,<br>R43 | Cancérogénicité, Catégorie 1A (H350),<br>Toxicité aiguë, Catégorie 3 (H301, H311,<br>H331)<br>Corrosif pour la peau, Catégorie 1B (H314)<br>Corrosif pour les yeux, Catégorie 1 (H318)<br>Sensibilisant cutané, Catégorie 1 (H317)<br>Toxicité aiguë pour les espèces aquatiques,<br>Catégorie 3<br>(H402) |
| Méthanol     | 67-56-1<br>200-659-6   | <2         | F, T R11,<br>R23/24/25,<br>R39/23/24/25                                      | Liquide inflammable, Catégorie 2 (H225)<br>Toxicité aiguë, Catégorie 3 (H301, H311,<br>H331)<br>Toxicité spécifique pour certains organes  |

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  | cibles -<br>Exposition unique (Catégorie 1) (H370) |
|--|--|--|--|--|

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### 4.1 Description des premiers soins

#### Premiers soins

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

**Inhalation :** Amener la personne dans un endroit aéré. Si la respiration est difficile, faire administrer de l'oxygène par une personne qualifiée et appeler immédiatement un médecin. Si la personne a cessé de respirer, lui donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir à moins d'indication contraire du personnel médical. Si la victime est consciente et alerte, lui faire se rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais donner à manger ou à boire à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter immédiatement un médecin.

**Voir la section 11 pour obtenir les renseignements détaillés concernant les effets sur la santé.**

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés :** Peut causer une irritation sévère des yeux ou des brûlures. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée. L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des voies respiratoires supérieures ainsi que des effets sur le système nerveux comme des étourdissements, de la somnolence, des nausées, des vomissements, des troubles de la vision et une perte de conscience. Potentiellement cancérigène. Le risque de survenue d'un cancer dépend de la concentration et de la durée de l'exposition.

**4.3 Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :**  
Un traitement médical immédiat est nécessaire en cas de contact avec les yeux ou d'ingestion.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction :

Utiliser une poudre extinctrice, une mousse, du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou de l'eau pulvérisée.

### 5.2 Dangers particuliers associés à la substance ou au mélange

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :** Aucun connu.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone, fumée.

**5.3 Conseils aux pompiers :** Le port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection est recommandé pour combattre des incendies importants impliquant des produits chimiques. Déterminer si la zone doit être évacuée ou isolée en fonction de ce qui est prévu par votre programme d'urgence local. Utiliser un extincteur à eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés aux flammes.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection approprié. Ventiler la zone.

## 6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Prévenir l'écoulement dans les égouts pluviaux et les courants d'eau. Signaler les déversements conformément aux réglementations locales et fédérales en vigueur.

## 6.3 Méthodes pour le confinement et le nettoyage et matériel nécessaire :

Déversement et fuite d'importance mineure : Diluer avec de l'eau et éponger au balai laveur ou absorber avec un matériau inerte sec puis jeter les déchets dans un contenant approprié pour la mise au rebut. Utiliser des tampons D-FormalizerMD ou des granulés de contrôle au formaldéhyde F.C.G.MD afin de limiter l'exposition au formaldéhyde. Déversement et fuite d'importance majeure : Maîtriser la fuite si cette action est sécuritaire. Absorber avec un matériau de la terre ou un matériau incombustible SEC. S'assurer que les concentrations de formaldéhyde en suspension dans l'air ne dépassent pas les limites d'exposition établies. Un équipement de protection supplémentaire peut être nécessaire,

## 6.4 Références à d'autres sections :

Consulter la section 8 pour obtenir des renseignements relatifs à l'équipement de protection individuelle et la section 13 pour connaître les renseignements relatifs à la mise au rebut.

# SECTION 7 : MANUTENTION et STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une manutention sécuritaire :** Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser uniquement dans des endroits où la ventilation est suffisante. Bien se laver après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Certains pays peuvent s'être dotés d'exigences particulières concernant la manutention du formaldéhyde. Aux États-Unis, se reporter à l'OSHA 1910.1048 pour connaître les exigences relatives à la manutention et à l'utilisation de solutions de formaldéhyde.

**7.2 Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités :** Protéger les contenants contre les dommages physiques. Entreposer dans un endroit frais. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposer à l'écart des oxydants.

Les contenants vides renferment des résidus du produit. Ne pas couper, souder, braser, etc. sur des contenants vides ou à proximité de ceux-ci. Respecter toutes les précautions indiquées sur la FTSS lors de la manipulation de contenants vides

## 7.3 Utilisations particulières du produit :

**Usages industriels :** Aucun à mentionner

**Usages professionnels :** Fixation des tissus

# SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle :

| Nom chimique | LEP - É.-U.   | LEP - UE         | LEP - UK                     | LEP - Allemagne                |
|--------------|---|------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Formaldéhyde | 0,75 ppm TWA, 2 ppm<br>LECT OSHA PEL 0,3 ppm<br>Plafond ACGIH TLV   | Non établie      | 2 ppm TWA<br>2 ppm Plafond   | 0,3 ppm TWA<br>0,6 ppm Plafond |
| Méthanol     | 200 ppm TWA OSHA PEL<br>200 ppm TWA, 250 ppm<br>LECT peau ACGIH TLV | 200 ppm TWA peau | 200 ppm TWA,<br>250 ppm LECT | 200 ppm TWA,<br>800 ppm LECT   |

| Chemical Name | Biological Limit Value                          |
|---------------|---|
| Formaldéhyde  | None Established                                |
| Méthanol      | Methanol in urine 15 mg/L, end of shift (ACGIH) |

Consulter les autorités locales ou nationales pour connaître les limites d'exposition non mentionnées ci-dessus.

Aux États-Unis, la norme 29 CFR 1910.1048 de l'OSHA réglemente l'exposition au formaldéhyde en milieu de travail. Faire en sorte que ces réglementations soient respectées.

## 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Procédures de surveillance recommandées :** Formaldéhyde : Capture sur tubes ORBO 24 ou sur tubes contenant une résine de type XAD-2 pour analyse par chromatographie gazeuse ou par un détecteur à ionisation de flamme alcaline.  
Méthanol : Capture sur tubes de gel de silice pour analyse par chromatographie gazeuse.

**Mesures d'ingénierie adéquates :** Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source adéquat afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les limites d'exposition professionnelle.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux et du visage :** Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de porter un écran facial lorsqu'il y a un risque d'éclaboussures.

**Protection de la peau :** Porter des vêtements imperméables au besoin pour éviter le contact avec la peau.

**Mains :** Le port de gants imperméables est recommandé (en caoutchouc butyle).

**Protection des voies respiratoires :** Aucun équipement de protection nécessaire si la ventilation est adéquate. Si la limite d'exposition professionnelle est dépassée, utiliser un appareil respiratoire muni de cartouches protégeant contre les vapeurs organiques et le formaldéhyde (aux États-Unis, se reporter à la norme 29 CFR 1910.1048 pour savoir quand il faut remplacer les cartouches) ou un appareil respiratoire à adduction d'air qui convient à la forme et à la concentration des contaminants. Choisir en conformité avec la norme 1910.134 de l'OSHA ou d'autres réglementations en vigueur ainsi qu'avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Autre protection :** Des installations sanitaires adéquates doivent être en place.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

**Aspect :** Liquide incolore, clair

**Seuil olfactif :** 0,1 ppm (formaldéhyde)

**Point de fusion/congélation :** -133 °F (-92 °C)

**Point d'éclair :** : >100 °C (>212 °F)(en vase clos)

**Limite inférieure d'inflammabilité :** 6,0 % (méthanol)

**Limite supérieure d'inflammabilité :** 73 % (formaldéhyde)

**Densité de vapeur (Air = 1) :** 1,11 (méthanol)

**Solubilité :** Soluble dans l'eau

**Température d'auto-inflammation :** Non disponible

**Viscosité :** Non établie

**Propriétés oxydantes :** Aucun

**Formule moléculaire :** Mélange

**Odeur :** Odeur âcre

**pH :** 7,0-7,2

**Point d'ébullition :** 100 °C (212 °F)

**Taux d'évaporation :** Indéterminé

**Pression de vapeur :** Non disponible

**Densité relative :** 1,03

**Coefficient de partage alcool octylique/eau :** Non disponible

**Température de décomposition :** Non établie

**Propriétés explosives :** Les vapeurs peuvent provoquer une explosion dans les endroits clos.

**Densité (H<sub>2</sub>O = 1) :** 1,03

**Poids moléculaire :** Mélange

### 9.2 Autres renseignements : Non disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité :** Ce matériau n'est pas réactif dans des conditions normales.

www.LeicaBiosystems.com

#107-frc

**10.2 Stabilité chimique** : Normalement stable

**10.3 Risque de réactions dangereuses** : Aucun connu.

**10.4 Conditions à éviter** : Aucun connu.

**10.5 Matériaux incompatibles** : Agents oxydants et bases.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique du produit qui survient lors d'un incendie ou dans des conditions de chaleur extrême peut générer les produits de décomposition suivants : oxydes de carbone.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

#### Risques possibles pour la santé :

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation sévère ou des brûlures accompagnées de rougeurs, de larmoiement, de gonflement et d'une vision trouble. Peut causer des lésions cornéennes.

**Contact avec la peau** : Peut causer de l'irritation. Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut causer des réactions allergiques cutanées.

**Inhalation** : L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux comme des étourdissements, de la somnolence, des nausées, des vomissements, des troubles de la vision et une perte de conscience. D'après l'expérience humaine, le formaldéhyde peut entraîner la sensibilisation des voies respiratoires et l'apparition de symptômes s'apparentant à ceux de l'asthme.

**Ingestion** : L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central comme des étourdissements, de la somnolence, des nausées, des vomissements, des troubles de la vision et une perte de conscience. Peut causer une cécité permanente.

#### Toxicité aiguë :

Formaldéhyde : DL50 par voie orale chez le rat : 640 mg/kg; CL50 par inhalation chez le rat : 5,9 mg/L Méthanol : DL50 par voie orale chez le rat : 5 628 mg/kg; CL50 par inhalation chez le rat : 64 000 ppm/4 h; DL50 par voie cutanée chez le lapin : 15 800 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible pour le mélange. Une solution de formaldéhyde à 40 % est corrosive pour la peau du lapin.

**Lésions oculaires/irritation des yeux** : Aucune donnée disponible pour le mélange. Il a été démontré que le formaldéhyde est corrosif pour les yeux du lapin. Dans le cadre de recherches faites sur des humains, une quantité de 1 à 10 ppm a provoqué une irritation des yeux notable lors d'une première exposition. Une concentration de 4 ppm provoque un larmoiement.

**Irritation des voies respiratoires** : Aucune donnée disponible pour le mélange. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.

**Sensibilisation des voies respiratoires** : Aucune donnée disponible pour le mélange. Des cochons d'Inde ont été exposés par inhalation, par voie cutanée et par injection. L'hypersensibilité pulmonaire a été évaluée en mesurant une augmentation de la fréquence respiratoire qui pouvait potentiellement survenir. Aucune hypersensibilité pulmonaire n'a été observée lorsque les sujets ont été exposés de toutes les manières possibles à une concentration de 2 ou 4 ppm de formaldéhyde.

www.LeicaBiosystems.com

#107-frc

Selon les observations faites sur ces cobayes, en aucun cas le formaldéhyde ne s'était lié au sérum-albumine après l'exposition par inhalation. En revanche, une sensibilisation cutanée a été constatée pour tous les types d'exposition. Le formaldéhyde a entraîné une sensibilisation cutanée chez les cochons d'Inde mais n'a pas provoqué une hypersensibilité des voies respiratoires.

**Sensibilisation cutanée :** Aucune donnée disponible pour le mélange. Des essais des ganglions lymphatiques locaux effectués chez la souris et des tests de maximisation effectués chez les cochons d'Inde ont permis de découvrir que le formaldéhyde provoquait une sensibilisation.

**Effet mutagène sur les cellules reproductrices :** Aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun de ces composants ne possède de pouvoir mutagène sur les cellules reproductrices.

**Cancérogénicité :** Aucune donnée disponible pour le mélange. Le formaldéhyde est répertorié par le CIRC comme étant « Cancérogène pour les humains », (Groupe 1), par le NTP comme une substance « Reconnue pour être cancérigène pour l'homme », par le l'ACGIH comme étant un « Cancérigène présumé » (A2), par l'Union Européenne comme étant un carcinogène de catégorie 3.

**Toxicité pour la reproduction :** Aucune donnée disponible pour le mélange. Une étude sur la reproduction a été réalisée chez des rats qui ont été exposés à des concentrations de 0 à 40 ppm de formaldéhyde, du 6e au 20e jour de la gestation, à raison de six heures par jour. Une toxicité chez les mères a été observée à une concentration de 40 ppm. Le formaldéhyde est légèrement foetotoxique à une concentration de 20 ppm. Aucun effet embryolétal ou tératogène n'a été mis en évidence à la suite d'une exposition par inhalation à des concentrations allant jusqu'à 40 ppm.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles :**

Exposition unique : Des études faites chez les humains et les animaux ont permis de découvrir que le méthanol entraîne une défaillance du système nerveux et visuel. L'exposition à des concentrations élevées de formaldéhyde (> 100 ppm) a provoqué une salivation, une dyspnée aiguë, des vomissements, des crampes et même la mort chez des animaux de laboratoire. Les souris qui ont été exposées au formaldéhyde par voie cutanée ont présenté des lésions hépatiques graves.

Exposition répétée : Les données recueillies chez les animaux ont mis en évidence une relation qualitative entre l'absorption de formaldéhyde et l'hépatotoxicité. Ces données montrent qu'une exposition au formaldéhyde à une concentration de 3 ppm ou moins pour des périodes allant jusqu'à six mois cause des effets irréversibles sur le foie; une exposition de plus courte durée à des concentrations plus élevées entraîne sensiblement les mêmes effets sur le foie

## SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**12.1 Toxicité :**

Formaldéhyde : CL50 - Pimephales promelas (tête-de-boule) : 24,1 mg/L/96 h Méthanol : CL50 - tête-de-boule : 29 400 mg/L/96 h; CE50 daphnie magna : >10 000 mg/L/24 h

**12.2 Persistance et dégradabilité :** La biodégradabilité du méthanol et du formaldéhyde est rapide selon les épreuves de dépistage

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Le formaldéhyde a un facteur de concentration biologique (FCB) estimé de 3. Le méthanol a un FCB estimé de <10. Ces chiffres laissent croire que le potentiel de bioaccumulation est faible.

**12.4 Mobilité dans le sol :** Le méthanol et le formaldéhyde sont susceptibles d'avoir une grande mobilité dans le sol.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB (substances, bioaccumulables et toxiques et substances très persistantes et très bioaccumulables) :** Non requis.

**12.6 Autres effets néfastes :** Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 : ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes d'élimination des déchets :

Éliminer selon les dispositions prévues par les réglementations locales, provinciales et nationales.

## SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

|                  | 14.1<br>Numéro<br>ONU | 14.2 Nom officiel d'expédition<br>ONU | 14.3<br>Classe(s)<br>de danger | 14.4<br>Groupe<br>d'emballage | 14.5 Risques<br>environnementaux |
|------------------|-----------------------|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| DOT (É.-U.)      |                       | Non réglementé                        |                                |                               | Non                              |
| TMD<br>au Canada |                       | Non réglementé                        |                                |                               | Non                              |
| ADR/RID<br>(UE)  |                       | Non réglementé                        |                                |                               | Non                              |
| IMDG             |                       | Non réglementé                        |                                |                               | Non                              |
| IATA/IACO        |                       | Non réglementé                        |                                |                               | Non                              |

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Aucun

14.7 Transport en vrac, conformément à l'Annexe III MARPOL 73/78 et au Recueil IBC : Indéterminé.

## SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Dispositions législatives et réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement qui s'appliquent à la substance ou au mélange

### INVENTAIRES INTERNATIONAUX

**INVENTAIRE TSCA DE L'EPA :** Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :** Tous les ingrédients sont répertoriés sur la liste intérieure des substances du Canada.

**UNION EUROPÉENNE :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes (EINECS).

**AUSTRALIE :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire des produits chimiques australien (AICS).

**CHINE :** Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'Inventaire des produits chimiques chinois.

**CORÉE :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire des produits chimiques existants de la Corée (KECL).

**NOUVELLE-ZÉLANDE :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande (NzIoC).

**PHILIPPINES :** Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS).

**JAPON :** Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (ENCS).

### RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES

**CLASSIFICATION DES RISQUES SELON L'OSHA :** Irritant, effets sur les organes cibles, carcinogène, sensibilisant

**Article 103 de la CERCLA :** Le Q.R. de ce produit, basé sur le Q.R. du formaldéhyde (max. 6 %) de 45 kg (100 lb) est de 756 kg (1 666 lb). Plusieurs états ou provinces se sont dotés d'exigences de déclaration plus strictes. Signalement des déversements exigé par les réglementations fédérales, provinciales et locales.

**ARTICLE 302 DE LA SARA DE L'EPA :** Ce produit contient les produits chimiques suivants réglementés en vertu de l'article 302 de la SARA. Formaldéhyde <6 %

**CLASSIFICATION DES RISQUES SELON L'ARTICLE 311 DE LA SARA DE L'EPA :** effet aigu sur la santé, effet chronique sur la santé

**ARTICLE 313 DE LA SARA DE L'EPA :** Ce produit renferme les produits chimiques suivants qui sont réglementés en vertu de l'article 313 du titre III de la SARA :  
Méthanol 67-56-1 < 2 %  
Formaldéhyde 50-00-0 < 6 %

**PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE :** Ce produit renferme les produits chimiques suivants reconnus par l'état de la Californie comme toxiques pour le système reproducteur, et pouvant provoquer des anomalies congénitales (toxicité du développement) ou entraîner un cancer : Formaldéhyde < 6 % (cancer)

### **RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES**

**CLASSIFICATION SIMDUT :** Classe D-2-A

### **SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Historique de révision :** Nouveau logo et mise à jour du site internet.

Mentions de danger et classes UE à titre de référence (Consulter les sections 2 et 3)

C Corrosif  
F Hautement inflammable  
T Toxique  
Xi Irritant  
Xn Nocif  
Carc. Cat. 3 Carcinogène Catégorie 3  
R11 Hautement inflammable  
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact cutané ou en cas d'ingestion.  
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact cutané et en cas d'ingestion.  
R34 Cause des brûlures.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, pour le système respiratoire et la peau.  
R39/23/24/25 Toxique : risque d'effets irréversibles très graves en cas d'inhalation, de contact cutané et d'ingestion  
R40 Peut potentiellement causer le cancer.  
R43 Peut causer une sensibilisation à la suite d'un contact cutané.

Classification CLP/SGH et mentions H à titre de référence (voir section 3)

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.  
H301 Toxique si avalé.  
H311 Toxique en cas de contact avec la peau.  
H314 Cause des brûlures cutanées graves et des lésions oculaires.  
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.  
H318 Cause des lésions oculaires graves.  
H331 Toxique si inhalé.  
H350 Peut causer le cancer.  
H370 Dommageable pour le système nerveux et les yeux.  
H402 Nocif pour les espèces aquatiques.

|  |            |              |                     |
|--|------------|--------------|---------------------|
| Classement NFPA :  | Santé : 2  | Incendie : 0 | Instabilité : 0     |
| Classement du système d'identification des matières dangereuses (HMIS) : | Santé : 2* | Incendie : 0 | Danger physique : 0 |

Cette fiche technique santé-sécurité a été préparée conformément à la réglementation REACH en vigueur en Europe et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Cette fiche répond aux exigences du Règlement sur les produits contrôlés du Canada ainsi qu'à celles de la norme 29 CFR 1910.1200 des É.-U. À notre connaissance, les informations contenues dans la présente fiche sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales ne donnent de garantie de valeur marchande ou tout autre garantie, explicite ou implicite, à l'égard de ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à leur utilisation. Leica Biosystems ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers toute réclamation, perte ou dommage d'une tierce partie ou pour des pertes de bénéfices ou tout autre dommage exemplaire, corrélatif, fortuit, indirect, spécifique résultant de l'utilisation de ou de la confiance accordée à ces informations.

www.LeicaBiosystems.com

#107-frc